



Contribution au rapport sur les droits culturels et la migration

Présentée à la Rapporteuse spéciale des Nations Unies
Dans le domaine des droits culturels

Véronique Guèvremont
Ivana Otasevic
Laurence Cuny

Décembre 2022

CONTRIBUTION AUX QUESTIONS N°8 et N°9

I. Introduction

La Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles inaugurée en 2016 (Faculté de droit, Université Laval, Québec, Canada) mène depuis 2018 un programme de recherche consacré aux expressions culturelles et aux droits culturels des personnes migrantes¹. Ce programme se fonde sur le postulat de départ à l'effet que les obligations qui découlent de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO de 2005 (ci-après la Convention de 2005) engagent notamment les Parties à adopter des mesures visant spécifiquement les expressions culturelles de groupes vulnérables, dont les personnes migrantes font partie.

L'article 7 de la Convention de 2005 incite les Parties à instaurer sur leur territoire "un environnement encourageant les individus et les groupes sociaux ... à créer, produire, diffuser et distribuer leurs propres expressions culturelles et à y avoir accès, en tenant dûment compte des conditions et besoins particuliers des ... divers groupes sociaux". L'article 13 engage les Parties à "intégrer la culture dans leurs politiques de développement, à tous les niveaux, en vue de créer des conditions propices au développement durable et, dans ce cadre, de favoriser les aspects liés à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles". Les directives opérationnelles relatives à cet article précisent que "[l]a diversité des expressions culturelles doit être prise en compte dans le processus de développement car elle participe au renforcement de l'identité et de la cohésion sociale et à la constitution de sociétés inclusives, respectueuses de l'égalité de dignité et du respect de toutes les cultures"². Aussi, l'intégration de la culture dans les politiques de développement permet de "favoriser l'accès et la participation de tous, en particulier des groupes défavorisés, à la création et la production des expressions culturelles, et d'en bénéficier"³. Les mesures relatives à l'intégration de la culture dans le développement durable devraient notamment viser à "faciliter un accès soutenu, équitable et universel à la création et à la production de biens, d'activités et de services culturels et particulièrement [...] aux groupes vulnérables"⁴.

¹ Le terme "expressions culturelles" est utilisé dans le sens que lui attribue la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* de 2005. Les expressions culturelles sont celles qui résultent de la créativité des individus, des groupes et des sociétés, et qui ont un contenu culturel. Ces expressions culturelles sont transmises par des "activités, biens et services culturels" que sont par exemple les films, les séries, la musique, les arts visuels et les arts du spectacle (voir les articles 4.2, 4.3 et 4.4 de la Convention de 2005).

² Convention de 2005, *Directives opérationnelles relatives à l'article 13*, par. 4.

³ *Id.*, par. 6.2.

⁴ *Id.*, par. 8.6.

Dans le cadre du programme de recherche sur les personnes migrantes mené par la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles⁵, trois journées d'étude *Accéder à soi. Accéder à l'autre.* ont été organisées pour échanger sur les politiques culturelles des États susceptibles de bénéficier aux expressions culturelles de ces personnes et de leurs groupes⁶, sur la liberté artistique des personnes migrantes⁷, ainsi que sur le rôle des villes et des pouvoirs locaux dans la protection et la promotion de la diversité et des droits culturels des personnes migrantes⁸. Les échanges menés lors de ces journées d'étude – qui réunissent chaque fois des chercheurs, des décideurs, des institutions culturelles, des artistes et des organisations de la société civile – ont pour but de partager des expériences, d'identifier des bonnes pratiques qui se développent au Québec, au Canada ou dans d'autres pays et de formuler des recommandations destinées à diverses parties prenantes impliquées dans l'accueil et la vie des personnes migrantes. Les réponses formulées ci-dessous en lien avec les questions 8 et 9 s'inspirent largement des résultats de ces journées d'étude et des contributions de plusieurs personnes qui y ont pris part.

II. Réponse à la question 8

Quels sont les défis que les migrants rencontrent pour pratiquer, maintenir et transmettre leurs ressources culturelles, notamment quand leur migration est récente ou forcée ?

Lorsque l'on pense aux personnes migrantes qui participent à la créativité culturelle – qu'il s'agisse d'artistes, de professionnels de la culture ou de tout autre individu ou groupe – l'un des premiers défis que ces personnes doivent relever est d'accéder aux ressources, moyens et outils appropriés leur permettant de créer, de produire et de partager leurs expressions culturelles, tant au sein de leur groupe qu'avec l'ensemble de la société d'accueil. Déjà, au sein de toute société, l'accès à ces moyens et ressources est généralement inégal ; il peut varier en fonction de divers facteurs, notamment les ressources économiques disponibles, le lieu de résidence de ces personnes (milieu urbain ou région éloignée), la présence physique

⁵ Pour plus de détails sur ce programme de recherche, voir : <https://www.unescodec.chaire.ulaval.ca/node/586/>.

⁶ Voir la publication issue de la première journée d'étude : V. Guèvremont, I. Otasevic et H. Giguère (dir.), *Accéder à soi. Accéder à l'autre. La Convention de l'UNESCO de 2005, les politiques culturelles et l'intégration des migrants*, 2021, 136 pages, en ligne : https://www.unescodec.chaire.ulaval.ca/sites/unescodec.chaire.ulaval.ca/files/ouvrage_acceder_a_soi_vf14avril_0.pdf.

⁷ Voir la publication issue de la deuxième journée d'étude : V. Guèvremont, L. Cuny et I. Otasevic (dir.), *La Convention de l'UNESCO de 2005, la liberté artistique et l'inclusion des personnes migrantes dans les sociétés démocratique*, 2022, 150 pages, en ligne : https://www.unescodec.chaire.ulaval.ca/sites/unescodec.chaire.ulaval.ca/files/ouvrage_acceder_a_soi_acceder_a_lautre_avril_2021_v05-05.pdf

⁸ La publication relative à la troisième journée d'étude est en cours de préparation. Par ailleurs, la Chaire UNESCO organisera en mai 2023 une quatrième journée d'étude, cette fois dédiée aux expressions culturelles et aux droits culturels des personnes migrantes dans l'environnement numérique.

d'institutions ou autres lieux culturels et, de plus en plus, la possibilité d'accéder aux outils du numérique et le degré de littératie numérique permettant d'en faire bon usage. Sur ce dernier point, il faut souligner que si les technologies numériques offrent d'extraordinaires possibilités de création, de production, de distribution, de diffusion et d'accès à une diversité d'expressions culturelles, provenant du monde entier, les artistes et autres personnes en situation précaire peuvent ne pas être en mesure de tirer pleinement profit de ces opportunités. Les difficultés peuvent être encore plus grandes lorsque des artistes et autres personnes migrantes s'installent en dehors des centres urbains, les outils de création et de production à la fine pointe des développements technologiques pouvant être inaccessibles⁹.

Pour les personnes migrantes, à ces facteurs peuvent s'ajouter des obstacles en matière d'accès à l'information (connaissances des canaux de diffusion de l'information, compréhension de l'information diffusée, établissement de relations avec les réseaux d'acteurs culturels, ...), des obstacles souvent amplifiés par des barrières linguistiques. En outre, la possibilité d'accéder physiquement à des lieux de création, de production ou de diffusion d'expressions culturelles peut être compromise par des barrières de nature psychologique (caractère intimidant des lieux culturels, emplacement de ces lieux dans des quartiers moins fréquentés par les personnes migrantes, ...). Le besoin de communiquer l'information pertinente visant la création, la production et la diffusion d'expressions culturelles est ainsi accru lorsqu'il s'agit de personnes nouvellement arrivées. Cette information doit non seulement être disponible et visible, mais elle doit aussi faire son chemin jusqu'aux personnes migrantes, dans un format et un langage approprié. L'information peut aussi devoir être vulgarisée. Dans le cadre de nos journées d'étude, l'exemple suivant a été invoqué : des personnes peuvent n'avoir jamais eu de contact ou d'expérience antérieure avec des événements ou des expositions d'art contemporain ; dans un tel cas, il ne suffit pas de cibler les personnes migrantes afin de les inviter à se rapprocher de la culture du pays d'accueil mais, au contraire, de faire en sorte que la culture parvienne aux personnes migrantes et s'immisce dans leur milieu de vie d'une manière appropriée¹⁰.

Par ailleurs, un autre défi pour les personnes migrantes est de se reconnaître, de s'identifier à ce qui est reflété dans les expressions culturelles qui sont disponibles, accessibles et visibles dans le pays d'accueil. Or, il s'agit là d'une étape importante dans le long parcours d'une personne migrante et le développement d'un sentiment d'appartenance envers la société d'accueil. Mais, encore une fois, les obstacles sont nombreux. D'une part, il existe généralement une sous-représentation des personnes migrantes dans les expressions culturelles créées, produites et diffusées sur le territoire du pays d'accueil, que ce soit dans les médias traditionnels ou sur les plateformes numériques de contenus culturels. Cette réalité vise d'abord la faible représentation des créateurs ou des producteurs issus de l'immigration

⁹ V. Guèvremont, I. Otasevic et H. Giguère (dir.), *supra* note 6, p. 81.

¹⁰ Voir les propos de Danièle Bélanger dans : *id.*, pp. 46-47.

dans des activités, des performances, des événements ou d'autres types d'offres de services culturels. Une raison, parmi d'autres, est liée au fait que les personnes migrantes peuvent avoir des difficultés à voir leur statut d'artiste pleinement reconnu. Une autre raison découle de leur précarité financière et de leurs difficultés à accéder à des programmes gouvernementaux de soutien financier visant la création et la production d'expressions culturelles¹¹. Ensuite, la sous-représentation concerne aussi la visibilité de personnes issues de la diversité au sein des expressions culturelles (par exemple dans les films, séries ou autres types de contenus audiovisuels, ou encore dans les troupes de théâtre, de danse, etc.). D'autre part, la contribution positive des personnes migrantes à l'épanouissement de la diversité des expressions culturelles – et de la diversité culturelle en général – sur le territoire d'un État n'est pas fréquemment mise en valeur, et les politiques culturelles sont rarement mobilisées pour réaliser cette mise en valeur. Pourtant, ces politiques jouent un rôle fondamental dans le dialogue interculturel entre la société d'accueil et les personnes migrantes.

Un autre défi de taille pour les artistes migrants, comme pour toute autre personne migrante, est de parvenir à prendre part à la vie culturelle de la société d'accueil et, notamment, de partager et de faire rayonner leurs expressions culturelles dans un contexte où le phénomène de l'immigration suscite la méfiance ou la peur, et est parfois considéré comme une menace pour la sécurité, l'économie et l'identité culturelle de cette société d'accueil. À cela s'ajoute le problème de la désinformation, un phénomène généralisé, mais qui touche aussi particulièrement les personnes migrantes, souvent visées par les discours haineux et xénophobes qui nourrissent l'hostilité et la discrimination à leur endroit¹².

À cet égard, mais aussi de manière plus générale, il a été considéré que les acteurs locaux et municipaux ont un rôle crucial à jouer, notamment pour rendre possible la participation des personnes migrantes à la vie culturelle de la société d'accueil, une participation qui doit se réaliser avec tous les autres citoyens. Par exemple, les villes et les autorités locales sont possiblement les acteurs les mieux à même de créer des lieux de rencontre propices à l'instauration d'une confiance de proximité communautaire entre les personnes migrantes et la société d'accueil. Leur proximité avec les populations favorise le déploiement d'initiatives, y compris des politiques et des programmes culturels, qui ont directement pour effet d'humaniser, de valoriser et de promouvoir l'apport culturel des nouveaux arrivants à la vie culturelle d'une société.

Il faut enfin insister sur le fait qu'une sensibilisation de tous doit s'opérer afin de mettre en valeur l'enrichissement collectif découlant de la mise en relation des personnes migrantes avec les autres membres de la société, dont les retombées économiques, sociales et bien entendu

¹¹ *Id.*, pp. 80-81.

¹² Voir : IOM, *World Migration Report 2022*, 2022, 540 pages, en ligne : <https://publications.iom.int/books/world-migration-report-2022>

culturelles sont multiples¹³. Il s'agit d'ailleurs d'un engagement découlant de la Convention de 2005, qui requiert des Parties qu'elles "favorisent et développent la compréhension de l'importance de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles, notamment par le biais de programmes d'éducation et de sensibilisation accrue du public"¹⁴. En outre, il est crucial de penser l'éducation à la diversité culturelle de manière à ce qu'elle bénéficie particulièrement aux enfants, tant à ceux de la société d'accueil qu'aux enfants migrants¹⁵.

III. Réponse à la question 9

Veillez partager les bonnes pratiques de protection des droits culturels des migrants d'accéder aux ressources et services culturels, de jouir de leur patrimoine et de ceux des autres, d'utiliser leur langue en privé et en public, de participer à la vie culturelle, à la liberté d'expression artistique et aux processus de décision qui ont un impact sur leur vie culturelle. Merci de considérer en particulier la situation des migrations récentes ou forcées.

Pour que le droit des personnes migrantes de participer à la vie culturelle soit satisfait, l'État hôte doit, d'une part, s'abstenir de s'ingérer dans les pratiques culturelles des différentes communautés, et, d'autre part, agir de manière positive pour assurer, faciliter et promouvoir les conditions nécessaires à la participation à la vie culturelle, en plus d'assurer un accès à une diversité d'expressions culturelles¹⁶. Les États hôtes doivent, à titre d'exemple, promouvoir et protéger le droit à la liberté artistique, le droit d'accéder librement aux informations culturelles, le droit d'organiser et d'accéder à des événements culturels, artistiques et interculturels, le droit de participer aux processus décisionnels en matière culturelle, ou encore le droit des enfants migrants d'avoir une éducation conforme à leur culture¹⁷.

Plusieurs exemples inspirants tirés de la pratique des institutions culturelles, du milieu académique ou des pouvoirs municipaux du Québec méritent d'être mentionnés :

- Le projet *L'apport d'activités musicales interculturelles pratiquées en groupe sur l'intégration sociale et le bien-être psychologique de nouveaux réfugiés* est un exemple d'initiative culturelle mettant sur un pied d'égalité des participants de diverses origines,

¹³ Voir : V. Guèvremont, I. Otasevic et H. Giguère (dir.), *supra* note 6, pp. 61-62.

¹⁴ Convention de 2005, art. 10.1.

¹⁵ Voir les propos de Beatriz Barreiro Carril dans : V. Guèvremont, L. Cuny et I. Otasevic (dir.), *supra* note 7, p. 108.

¹⁶ Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *Observation générale n. 21, Droit de chacun de participer à la vie culturelle (art. 15, par. 1 a)*, E/C.12/GC/21, 2009, par. 6, p. 2.

¹⁷ Voir : A. Chechi, « Migration, Cultural Heritage and Cultural Rights: A Critical Assessment of European Union Law and Policy », in Hausler Jakubowski, A. et Fiorentini, F. (eds.), *Cultural Heritage in the European Union. A Critical Inquiry into Law and Policy*, Brill, 2019, pp. 300-301.

incluant des personnes de la société d'accueil¹⁸. Ce projet réalisé en 2018 a porté sur la formation d'un groupe musical interculturel (composé de dix Québécois et de dix réfugiés arrivés depuis moins de deux ans) et la création d'une œuvre musicale, *La langue de nos âmes*, une chanson dont les participants ont composé les paroles et la musique. Le projet a aussi donné lieu à la réalisation d'une vidéo visant à partager le fruit de la démarche du groupe¹⁹. Selon les participants, la réalisation de ce type d'activité artistique où la rencontre interculturelle est favorisée est conditionnée par l'existence d'un cadre offrant des ressources matérielles et financières, ainsi que des lieux adéquats et facilement accessibles à tous. Ces conditions ayant été réunies, les participants ont jugé que leur expérience de création collective leur avait été bénéfique et leur avait procuré une grande satisfaction. Ils ont souligné que le processus de création d'une chanson dans un seul et même esprit les avait menés vers un but commun. Le résultat du projet a fait l'objet de plusieurs présentations publiques, notamment lors de la commémoration de l'attentat à la Grande mosquée de Québec²⁰, mais aussi à plusieurs autres occasions dans la ville de Québec. Pour les participants, les relations qu'ils maintiennent entre eux plusieurs années après la fin de ce projet démontrent que l'objectif de création de liens entre la société d'accueil et les nouveaux arrivants a été pleinement atteint.

- Le programme *Je suis...* est un programme de la ville de Vaudreuil-Dorion qui consiste tout simplement à créer des lieux de rencontres entre des acteurs culturels et des citoyens pour former une communauté unie et fière d'appartenir à un milieu où la différence est une richesse²¹. Ces rencontres se font par le biais d'activités culturelles participatives ayant pour but de stimuler l'interaction entre les citoyens de cette municipalité. Chaque activité se décline en une série d'ateliers tenus dans des lieux facilement accessibles : des écoles, des locaux d'organismes communautaires ou culturels, des parcs de la ville, des résidences pour aînées, etc. Selon les créateurs de ce projet, la stratégie de départ a consisté à ne pas cibler précisément les migrants et ce, afin de créer des conditions permettant de favoriser la mixité entre tous les citoyens et de parvenir une réelle diversité de participants, de genre, de générations et d'origines notamment²². Le projet s'est vu décerner de multiples prix et reconnaissances, tant aux niveaux local, national, qu'international.

¹⁸ Voir à ce sujet les propos de Stéphanie Arsenault dans : V. Guèvremont, I. Otasevic et H. Giguère (dir.), *supra* note 6, pp. 48-49.

¹⁹ La création musicale *La langue de nos âmes* est en ligne : www.youtube.com/watch?v=8Gtbkx1l-w

²⁰ La fusillade de la mosquée de Québec de janvier 2017 au Centre culturel islamique de Québec, l'une des plus meurtrières de l'histoire du Canada, a mené à de grands débats publics concernant l'islamophobie, le racisme et la montée du terrorisme d'extrême droite au Canada. Voir sur ce point : « Fusillade à la mosquée de Québec », L'encyclopédie canadienne, en ligne : <https://thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/attentat-de-la-grande-mosquee-de-quebec>

²¹ Le projet *Je suis ...*, en ligne : <https://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca/fr/loisirs-et-culture/vie-culturelle/le-projet-je-suis>

²² Voir à ce sujet les propos de Michel Vallée dans : V. Guèvremont, I. Otasevic et H. Giguère (dir.), *supra* note 6, pp. 49-50.

- *Le défilé Mozaïk*²³ réunit chaque année plus de 1000 personnes dans la conception d'un défilé artistique dans lequel près de 700 personnes descendent dans les rues de la ville de Vaudreuil-Dorion lors d'un grand rassemblement citoyen pour arborer fièrement leur couleur et leur interprétation d'un thème commun, exprimé par le biais de tableaux créés par divers groupes. À l'intérieur de son tableau, chaque groupe peut exprimer son identité et le message qu'il souhaite adresser à sa communauté. Lors de la création des tableaux, des jumelages sont créés : par exemple, des membres de la communauté haïtienne sont jumelés avec des femmes impliquées dans les Cercle des Fermières du Québec²⁴, des élus municipaux sont jumelés avec des personnes du centre de francisation qui réunit des élèves provenant de plus de 30 pays, etc. Ce projet a fait suite à d'autres actions antérieures ayant mené à la réalisation de fresques peintes en co-création citoyenne, dont l'une mesurant 150 pieds de hauteur sur un château d'eau. Tous ces projets ont en commun trois éléments : la rencontre, la connaissance de l'autre et la fierté d'appartenir à une même communauté.

- *Sésame* est un projet de recherche expérimentale mis en place par le Musée de la civilisation de Québec qui vise non seulement à améliorer l'accès au Musée, mais aussi à faire participer des personnes vivant des réalités particulières (situation d'exclusion, de marginalisation, d'handicap, ...) à la conception des expositions. En travaillant et en collaborant avec les personnes concernées et les groupes communautaires, le Musée documente les aspects historiques de leur réalité, développe ses collections pour en rendre compte et met en place des contextes de co-création artistique. Dans le cadre de ce projet développé par le Musée en 2021, L'Espace rencontres permet de rendre compte de la réalité souvent méconnue des personnes vivant des situations particulières, dont les personnes migrantes. Les expositions temporaires réunissent notamment des œuvres artistiques, de courts documentaires ou des objets qui témoignent de l'expérience de vie de ces personnes migrantes. Des activités de rencontres sont aussi organisées afin de favoriser le dialogue et surtout pour contribuer à une meilleure connaissance et compréhension des personnes vivant des situations particulières²⁵. Le projet démontre ainsi qu'une institution muséale peut devenir un espace d'échange, un espace social où les expressions culturelles de toute la société se rencontrent, et où les expressions culturelles des personnes migrantes sont proposées ou conçues par ces personnes elles-mêmes. Grâce à ce projet, le Musée de la civilisation a délaissé la pratique d'inclusion pour privilégier une pratique de rencontre²⁶. Ce changement de posture permet de donner la parole

²³ *Id.*, p. 50.

²⁴ Pour en savoir davantage sur cette organisation, voir : <https://cfq.qc.ca>.

²⁵ Voir : Musée de la civilisation du Québec, *Un musée plus ouvert à tout le monde*, en ligne : <https://www.mcq.org/fr/accessibilite/musee-plus-ouvert>. Voir également l'intervention de Sophie Giroux lors de la table de discussion 2 "L'appui des villes et à la valorisation des patrimoines culturels des personnes migrantes", dans le cadre de la troisième journée d'étude *Accéder à soi, Accéder à l'autre. Le rôle des villes et des pouvoirs locaux dans la protection et la promotion de la diversité et des droits culturels des personnes migrantes*, Québec, 5-6 mai 2022, en ligne : https://www.youtube.com/playlist?list=PLaB0Px6orFrn0Mnkodcw_A5s7t8FJHN5d

²⁶ *Id.*

à une diversité de personnes et, ce faisant, de changer la perspective du public en créant le dialogue²⁷.

- Toujours au Québec, la Maison de la littérature a réalisé des consultations qui ont amené l'équipe dirigeante à se questionner sur le faible taux de participation d'artistes issus de la diversité dans une série d'initiatives menées par cette institution culturelle. Le résultat de ces consultations ont conduit à une prise de conscience sur la faible représentativité des auteurs issus de la diversité dans la manière de mettre en valeur les œuvres québécoises au sein de la Maison de la littérature. Par exemple, un participant a souligné que l'endroit où il se sentait le mieux au sein de la Maison était le Salon de la quiétude, soit un lieu aménagé au troisième étage où un poème d'un auteur mauritanien, Ly Djibril Hamet, était mis en valeur. Cet espace met plus généralement de l'avant les expressions culturelles autres que québécoises. Il vise à développer un sentiment d'appartenance pour tous les visiteurs et pour tous les artistes invités dans cette institution culturelle, en leur envoyant le message qu'ils ont chacun leur place dans cet espace. Or, à la suite des consultations, l'équipe de direction a pris la décision de procéder à une mise à jour de son exposition permanente consacrée à l'histoire de la littérature québécoise²⁸. L'un des objectifs poursuivis par cette démarche est d'inclure davantage les voix d'auteurs issus de la diversité afin que tous puissent s'identifier à cette institution culturelle.

Dans le cadre des journées d'étude organisées par la Chaire, des pratiques développées au sein d'autres pays ont aussi été discutées. Il nous paraît justifié de présenter l'exemple qui suit :

- *Migrantour* est un projet de tourisme responsable qui met en valeur l'expérience migratoire. Il permet plus spécifiquement de recruter des demandeurs d'asile en errance pour les former en tourisme afin qu'ils fassent visiter des quartiers populaires de Paris qu'ils connaissent bien. Il s'agit donc d'une forme de tourisme alternatif qui mobilise un savoir « migrer », une compétence que ces migrants ont développé de leur ville et qui offre aussi une vision alternative de la ville. Cette expérience leur procure une reconnaissance et une légitimité dans l'espace urbain, et transforme leur connaissance en valeur culturelle. Derrière ce projet, qui a été mené dans d'autres pays, se trouve également une logique de reconnaissance de l'histoire migratoire des grandes villes européennes, et donc de sa patrimonialisation. Cette initiative crée des occasions de partage, qui ont aussi une dimension politique et participent à la promotion de la valeur culturelle associée à la présence de personnes migrantes dans les sociétés d'accueil²⁹.

²⁷ *Id.*

²⁸ Voir à ce sujet les propos de Dominique Lemieux dans : V. Guèvremont, L. Cuny et I. Otasevic (dir.), *supra* note 7, pp. 98-99.

²⁹ Pour plus de détails sur ce projet, voir : *MygranTour A European network of migrant driven intercultural routes to understand cultural diversity*, en ligne : www.mygrantour.org/fr/le-projetmigrantour-en-detail/ ; voir aussi les propos de Danièle Bélanger dans : V. Guèvremont, I. Otasevic et H. Giguère (dir.), *supra* note 6, p. 56.

Ainsi, les pratiques mentionnées ci-dessus démontrent le potentiel d'interventions artistiques pour créer des espaces de dialogue et de réciprocité dans un rapport d'égalité, pour développer des récits plus complexes, et même pour tisser des récits communs. Certains exemples misent en outre sur la contribution des personnes migrantes pour développer des récits qui sortent des stéréotypes véhiculés par les médias. En effet, "[l']adoption de dispositifs et mesures reconnaissant les droits culturels des personnes migrantes permet de construire d'autres récits sur la migration qui peuvent être beaucoup plus rassurants que les représentations dans les médias. Cette attitude est porteuse de résilience, aussi bien chez les personnes migrantes que chez les personnes se trouvant dans les sociétés d'accueil. Dans les sociétés d'accueil, certaines personnes peuvent nourrir des peurs vis-à-vis des nouveaux arrivants et des cultures dont ils sont porteurs. Ces mesures créent des possibilités d'accès, d'échange et de compréhension mutuelle qui se déploient non seulement dans des espaces privés, mais également dans des espaces publics, qu'ils soient communs ou virtuels"³⁰.

Enfin, il paraît important d'insister sur le fait que les artistes migrants devraient ultimement être reconnus et célébrés comme n'importe quel autre artiste, c'est-à-dire pour leur génie créatif, et non pour le récit migratoire que leur génie créatif permet d'exprimer. Les projets destinés à bénéficier aux artistes migrants devraient ainsi éviter le piège de la sur-assignation, qui consisterait par exemple à les confiner à leur statut d'exilés ou à les inciter à reproduire à l'infini un discours sur leur parcours migratoire³¹. Cette posture paraît essentielle à la protection, au respect et à la pleine réalisation de la liberté artistique de ces personnes.

³⁰ Voir les propos de Laurence Cuny, dans : V. Guèvremont, L. Cuny et I. Otasevic (dir.), *supra* note 7, p. 53.

³¹ Voir les propos de Jean-Pierre Chrétien-Goni, dans : *id.*, p. 92.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

Véronique Guèvremont est professeure à la Faculté de droit et à l'École supérieure d'études internationales de l'Université Laval (Québec, Canada). Elle est titulaire de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles et coresponsable de l'axe Arts, Médias et Diversité culturelle de l'Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'intelligence artificielle et du numérique (OBVIA). Diplômée de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, elle enseigne depuis 2006 le droit international de la culture et le droit international économique. De 2003 à 2005, elle a agi à titre d'experte associée à la division des politiques culturelles de l'UNESCO lors de la négociation de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Ses recherches et publications les plus récentes portent sur la préservation de la diversité des expressions culturelles à l'ère numérique, le traitement des biens et des services culturels dans les accords de commerce, ainsi que la dimension culturelle du développement durable en droit international. Depuis 2015, elle fait partie de la Banque d'experts de l'UNESCO sur la Convention de 2005. [Veronique.guevremont@fd.ulaval.ca]

Ivana Otasevic est directrice adjointe et coordinatrice de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles. Elle est titulaire d'un doctorat en droit international et est chargée de cours à la Faculté de droit de l'Université Laval. Depuis 2009 elle s'intéresse aux relations entre la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) et les accords commerciaux, la dimension culturelle du développement durable et le statut juridique du concept de diversité culturelle en droit international. Au cours des dernières années, ses recherches et publications ont plus spécifiquement porté sur les droits culturels des migrants et des groupes minoritaires, ainsi que sur la protection et la promotion de leurs expressions culturelles. (ivana.otasevic@fd.ulaval.ca).

Laurence Cuny est juriste et chercheuse en droits humains, spécialisée sur les questions de droits culturels et de liberté artistique. Elle a collaboré avec le mandat des Nations Unies dans le domaine des droits culturels pour les rapports sur la liberté artistique (2013), l'impact de la publicité (2014) et les espaces publics (2019). Elle est membre du groupe d'experts de l'UNESCO sur la Convention de 2005 sur la diversité des expressions culturelles et membre associée de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels de Fribourg. Elle prépare actuellement un doctorat en droit international auprès de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles et de l'Université Paris I Sorbonne. Sur les questions de migration, elle a notamment publié sur les mécanismes internationaux et régionaux de protection temporaire et d'accueil des artistes réfugiés (Relocation of artists at risk in Latin America, Ifa, 2020) et la liberté artistique des personnes migrantes (Université Laval, 2022). (laurence.cuny.2@ulaval.ca)